

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019**  
**DELIBERATION N° 60**

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

*Le Maire*

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

**Absentes :** Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

**Secrétaire :** M. BOUTONNET

---

*Entendu le rapport de M. Soroste,*

**OBJET : TEMPORADA 2019** - Fixation des tarifs.

Comme chaque année à la même période, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les tarifs de la temporada.

Les tarifs proposés pour l'année 2019 sont détaillés dans les tableaux ci-annexés, par catégorie de places et par type de spectacles, ainsi que pour les abonnements.

Il est rappelé que l'entrée aux spectacles est gratuite jusqu'à 8 ans pour les corridas et jusqu'à 15 ans pour les novilladas. Un tarif unique de 10 € s'applique, sur présentation d'une pièce justificative, aux enfants âgés entre 8 et 15 ans assistant aux corridas accompagnés d'un adulte (places attenantes, selon disponibilités, en file, toutes catégories).

Deux formules d'abonnement sont proposées, qui se caractérisent comme suit :

- Abonnement « Temporada » : même place choisie pour les cinq corridas de toros et la novillada avec picadors, avec une réduction sur les tarifs des corridas de l'ordre de 12 % pour les places situées en files (ramenée à 5 % pour les trois premiers rangs et le balconcillo ombre) et un prix préférentiel pour la novillada avec picadors (réduction d'environ 50 % : 15 € en places « ombre », 12 € en places « ombre et soleil » et 10 € en places « soleil ») ;

- Abonnement « Feria de l'Atlantique » : même place choisie pour les trois corridas (avec réduction de l'ordre de 8 % pour les places situées en files (ramenée à 5 % pour les trois premiers rangs et le balconcillo ombre) et la novillada avec picadors, avec une réduction de tarifs d'environ 50 % pour ce dernier spectacle : 15 € en places « ombre », 12 € en places « ombre et soleil » et 10 € en places « soleil »).

Les abonnés bénéficient également d'un tarif préférentiel pour les novilladas sans picadors (billets payables en sus de l'abonnement), soit 5 € par spectacle contre 12 € pour le plein tarif. Ils ont en outre la possibilité de payer en deux ou trois versements (juin, juillet et août) ; en l'absence de versement dans les délais indiqués, les billets seront remis en vente.

Afin de permettre au public le plus large d'assister aux spectacles taurins, il est rappelé que plusieurs possibilités de tarifs réduits ont été développées ces dernières années.

En premier lieu, il convient de souligner que les détenteurs de la carte « Déclic » bénéficieront désormais d'un tarif préférentiel de 25 €, applicable aux files 4 à 7, en tendido couvert à l'ombre, portes H, I, J, K.

Des tarifs réduits sont proposés en porte C et F, en files 1 à 21 (cf. tableau ci-dessous), pour les comités d'entreprise adhérant à Synergie 2000 et les peñas, dans la limite des places disponibles et pour un minimum de dix entrées groupées par corrida, sur présentation de la carte d'adhésion 2019.

Les professionnels du tourisme qui commercialisent des séjours de groupes (dix participants minimum) incluant l'assistance à un spectacle tauromachique bénéficient d'un tarif spécifique et unique de 25 € par siège vendu, en fonction des disponibilités (Files 4 à 7 en tendido couvert à l'ombre, portes H, I, J, K).

Les lycéens et étudiants bénéficient également d'une tarification spécifique (sur présentation de leur carte), aux conditions suivantes :

Place « gradas » pour les corridas

Ombre :	15 € (porte A files 1 à 6)
Ombre et soleil	15 € (portes C et F files 13 à tabloncillo)
Soleil	10 € (portes D et E files 13 à tabloncillo)

« Pass multi-corridas » : places en gradas pour deux corridas et une novillada au choix (sans picadors ou piquée).

Ombre :	25 € (porte A files 1 à 6)
Ombre et soleil	20 € (portes C et F files 13 à tablancillo)
Soleil	15 € (portes D et E files 13 à tablancillo)

A tous ces tarifs, peuvent s'appliquer en sus, le cas échéant, les droits suivants :

- Frais de gestion : il sera appliqué 1 € supplémentaire de frais de gestion par place pour toutes les ventes réalisées par les mandataires des Offices de Tourisme de Bayonne, Anglet et Biarritz.

- Envoi en « lettre suivie » des billets : 5 €.

Les billets pourront être remboursés dans les cas suivants :

- annulation du spectacle : le remboursement sera réalisé d'office pour l'ensemble des billets ;
- report du spectacle : conformément aux dispositions du règlement taurin, le remboursement sera effectué uniquement sur demande des spectateurs, demandes qui devront parvenir au bureau des arènes dans un délai de 15 jours maximum après l'annonce du report et avant la présentation du spectacle reporté ;
- en cas de force majeure ne permettant pas à une personne d'assister au spectacle, sur production d'une pièce justificative.

Les modalités du partenariat établi avec les offices de tourisme de Bayonne, d'Anglet et de Biarritz pour la vente de billets sont fixées par convention de mandat.

Enfin, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à délivrer diverses places gratuites : invitations à caractère protocolaire, invitations professionnelles, gratuités pour les orchestres, etc.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble de ces modalités ainsi que les tarifs tels que détaillés dans le tableau ci-dessous et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mandat relatives à la billetterie avec les offices de tourisme de Bayonne, d'Anglet et de Biarritz. Il est précisé que ces dispositions s'appliquent pour l'année 2019 mais également pour les saisons suivantes, en l'absence de modification(s) ultérieure(s) affectant les tarifs ou la programmation des spectacles.

#### PRIX DE VENTE DES BILLETS A L'UNITE

CATEGORIES	NOVILLADA PIQUEE	REJON	CORRIDA	TARIF REDUIT *
PORTE A				
Loges	25	74	101	
Gradas de balcon	25	46	64	
Files 1 à 3	25	31	44	
Files 4 à 6	25	27	27	

PORTES B et G				
Barreras	25	74	101	
Contra Barreras	25	68	99	
Delanteras	25	64	89	
Balconillos	25	64	89	
Files 1 à 10	25	57	76	
PORTES H-I-J-K				
Balconillos	25	57	76	
Files 1 à 3	25	39	50	
Files 4 à 7	25	39	44	
PORTES C et F				
Barreras	20	61	83	
Contra Barreras	20	53	76	
Delanteras	20	46	71	
Files 1 à 12	20	38	55	Rejon : 33 € Corrida : 50 €
Files 13 à 21	20	38	44	Rejon : 33 € Corrida : 50 €
File 22 et tabloncillo	20	27	27	
PORTES D et E				
Barreras	15	46	71	
Contra Barreras	15	44	64	
Delanteras	15	38	55	
Files 1 à 12	15	37	44	
Files 13 à 21	15	27	27	
File 22 et tabloncillo	15	20	20	

(\*Tarif réduit : selon conditions précisées ci-dessus).

Novilladas sans picadors : tarif unique de 12 €.

#### PRIX DE VENTE DES ABONNEMENTS

CATEGORIES	ABONNEMENT TEMPORADA 5 corridas + novillada piquée	ABONNEMENT ATLANTIQUE 3 corridas + novillada piquée
PORTE A		
Loges	495	303
Gradas de balcon	297	192
Files 1 à 3	209	137
Files 4 à 6	134	90

PORTES B et G		
Barreras	495	303
Contra Barreras	486	298
Delanteras	438	269
Balconcillos	438	269
Files 1 à 10	350	225
PORTES H-I-J-K		
Balconcillos	350	225
Files 1 à 3	235	153
Files 4 à 7	209	137
PORTES C et F		
Barreras	407	249
Contra Barreras	373	229
Delanteras	350	215
Files 1 à 12	254	164
Files 13 à 21	206	134
File 22 et tabloncillo	131	87
PORTES D et E		
Barreras	348	213
Contra Barreras	314	193
Delanteras	272	167
Files 1 à 12	204	132
Files 13 à 21	129	85
File 22 et tabloncillo	98	66

*Ont signé au registre les membres présents.*

### **ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES**

MM. DUZERT, PALLAS (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat) ne prennent pas part au vote.

Mmes ARAGON vote contre.  
Mme HERRERA LANDA s'abstient.

M. IRIART s'abstient.  
Mme LEUENBERGER ne prend pas part au vote.

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne